

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-22

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Lors du vote du Budget Primitif 2009, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion, le 27 août 2009, de la commission d'orientation du Fonds d'Intervention Culturel, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où les propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	130 000 €
B – Dépense déjà engagée	106 360 €
C – Engagement à la présente commission	16 850 €
D – Reliquat	6 790 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'orientation du fonds d'intervention culturel réunie le 27 août 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturel pour un montant global de 16 850 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CP 09/09-22an

**FONDS D'INTERVENTION CULTUREL
2009**

<i>ORGANISME OU ASSOCIATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDEE</i>
1-Mairie d'Auvillar	Marché des potiers à Auvillar les 10 et 11 octobre 2009	400,00 €
2-Association Coup de Théâtre à Boudou	Spectacle son et lumière les 22, 24, 25 et 26 juillet 2009	1 500 €
3-Théâtre Amateur de Moissac	Participation au festival international de Saragosse en septembre 2009	1 000 €
4-Association Bien vivre à Gramont	Organisation d'une soirée terroir « Au fil d'un conte » le 13 juin 2009	500 €
5- Association T'as de beaux jeux à Grisolles	Organisation du 1er grand festival du jeu en Tarn-et-Garonne les 3 et 4 octobre 2009	2 000 €
6-Comité des Fêtes de Grisolles	8ème festival de jazz week-end doux les 18, 19 et 20 septembre 2009	1 000 €
7-Les Amis de la Médiathèque Pierre Sourbié à Lauzerte	4ème édition de la manifestation littéraire « place aux nouvelles » le 13 septembre 2009	1 000 €
8-Terres neuves du Sud-Ouest association de céramistes à Moissac	Organisation d'un marché de potiers à Lauzerte les 11 et 12 juillet 2009	500 €
9-Association des Libraires de Montauban et de leurs Amis à Montauban	Animations littéraires 2009	800 €
10-Association Quai Poult à Montauban	Animation de la Place Lalaque pour la fête de la musique	300 €
11-Théâtre de l'Ecoutille à Montauban	Aide à la création d'un spectacle déambulatoire « Portraits sans cibles »	600 €
12-Amicale de Montjoi	Salon d'art contemporain « Les rencontres de Montjoi » du 14 juillet au 15 août 2009	500 €
13-Association Houba	Complément de subvention pour la	4 000 €

<i>ORGANISME OU ASSOCIATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDEE</i>
Samba à Montauban	2ème édition du festival "Samba al País" autour des musiques brésiliennes et occitanes à Négrepelisse les 3, 4 et 5 juillet 2009	
14-Mairie de St Nicolas de la Grave	Estivales de St Nicolas de juin à octobre 2009	750 €
15-AS&M Productions à Paris	Production d'un court métrage tourné à Gramont	2 000 €
TOTAL		16 850 €

Le Président,